

Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES),

- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES et des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2026,

- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

## ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES et du CAER-CAPES, section langues vivantes étrangères : chinois, est constitué comme suit pour la session 2026 :

### Président

M. Nicolas IDIER  
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

### Vice-Présidente

Mme Julie ROQUEJEOFFRE  
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de STRASBOURG

### Secrétaire générale

Mme Isabelle PILLET-ROSAT  
Personne à compétences particulières

Académie de RENNES

### Membres du jury

M. Philippe BOURGES  
Professeur certifié

Académie de PARIS

Mme Fei-Fei CHEN  
Professeure certifiée

Académie de BESANCON

Mme Nathalie DE CASAS  
Professeure agrégée

Académie de BORDEAUX

Mme Yemei FIQUET  
EC. R Professeure certifiée

Académie d'ORLEANS-TOURS

M. Thomas LAN-NANG-FAN  
Professeur certifié

Académie de LA REUNION

M. Xavier PALLES  
Professeur certifié

Académie de TOULOUSE

M. Kongshun SHE  
Professeur certifié

Académie de CRETEIL

Mme Yaping TIAN  
EC. R Professeure certifiée

Académie de RENNES

M. Maxime VENTURIN  
Professeur agrégé

Académie de LYON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 01 décembre 2025

Pour le ministre de l'éducation nationale,  
et par délégation,  
La sous-directrice de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

Nadine COLLINEAU